

Si vous êtes propriétaire d'un bâtiment commercial ou industriel qui est en partie ou totalement inoccupé, vous pourriez avoir droit à une réduction fiscale pendant la période d'inoccupation.

Le présent avis contient des renseignements d'ordre général et ne remplace aucunement les dispositions de la *Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial* et des règlements pris en application.

Qui est admissible?

Tout propriétaire d'un bien-fonds, d'un bâtiment ou d'une partie d'un bâtiment qui remplit les conditions décrites ci-après :

Bâtiments complètement inoccupés

Un bâtiment commercial ou industriel entier aura droit à une réduction fiscale s'il est entièrement vacant pendant au moins 90 jours consécutifs.

Bâtiments en partie inoccupés

Un local ou une partie d'un bâtiment commercial aura droit à une réduction fiscale si, pendant au moins 90 jours consécutifs, il a été :

- inutilisé; et
- clairement délimité ou physiquement séparé des parties occupées du bâtiment; et
- soit
 - pouvait être loué à des fins d'occupation immédiate, soit
 - ne pouvait être loué à des fins d'occupation immédiate, car des travaux de réparation ou de rénovation étaient en cours ou devaient être effectués, ou qu'il était inapte à l'occupation.

Une partie d'un bâtiment industriel aura droit à une réduction fiscale si, pendant au moins 90 jours consécutifs, elle était :

- inutilisée; et
- clairement délimitée ou physiquement séparée des parties occupées du bâtiment.

Exclusions

- **Bien-fonds saisonnier** : Les entreprises qui exercent leurs activités sur une base saisonnière ne sont pas admissibles à une réduction fiscale pour les saisons où elles sont fermées.
- **Bien-fonds loué** : Les bâtiments ou parties de bâtiments vacants mais loués à un locataire ne sont pas admissibles à une réduction fiscale.
- **Sous-catégorie de biens vacants** : Les bâtiments compris dans une sous-catégorie de biens vacants (p. ex., les nouveaux bâtiments n'ayant jamais été occupés) ne sont pas admissibles à une réduction fiscale.

Comment fonctionne le programme?

Chaque année, vous devrez remplir une demande relative à ce programme. La date limite pour l'envoi des demandes est fixée au **28 février** de l'année suivant l'année d'imposition à laquelle se rapporte la demande. Seules les demandes originales signées seront acceptées. Les demandes télécopiées ne seront pas acceptées.

Le demandeur doit accepter de **fournir les autres informations demandées** par le Bureau de l'impôt foncier provincial ou par la Société d'évaluation foncière des municipalités (SÉFM) pour prouver qu'il satisfait aux conditions d'admissibilité.

Le traitement des demandes s'effectuera selon les étapes suivantes :

1. Le propriétaire ou son représentant autorisé envoie sa demande au Bureau de l'impôt foncier provincial.
2. Le Bureau de l'impôt foncier provincial transmet une copie de la demande à la SÉFM.
3. La SÉFM établit la valeur imposable attribuable à la superficie vacante.
4. La SÉFM informe le Bureau de l'impôt foncier provincial de la valeur de la partie admissible du bien-fonds vacant.
5. Le Bureau de l'impôt foncier provincial calcule le montant de la réduction fiscale et informe le propriétaire. La réduction peut être accordée sous forme de crédit appliqué à une obligation fiscale impayée ou par paiement direct au propriétaire.

Demandes de renseignements

Pour obtenir plus d'information sur le **Programme de réduction fiscale pour les bâtiments commerciaux et industriels inoccupés** ou pour obtenir un formulaire de demande, veuillez communiquer avec le ministère :

En personne

Bureau de l'impôt foncier provincial
500, rue Donald Est
Thunder Bay Ontario

Par téléphone

1 866 400-2122
1 888 321-6774 ATS

Par la poste

Ministère du Revenu
Impôt foncier provincial
CP 58
Thunder Bay ON P7C 0A5

Demande de réduction fiscale

Bâtiments commerciaux et industriels inoccupés

En vertu de l'article 8 de la Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial

Veillez faire parvenir votre demande de réduction fiscale dûment remplie au ministère :

Par la poste : Ministère du Revenu
 Impôt foncier provincial
 CP 58
 Thunder Bay ON P7C 0A5

En personne : Bureau de l'impôt foncier provincial
 500, rue Donald Est
 Thunder Bay (Ontario)

Année d'imposition concernée :
<i>Réservé à l'usage interne - No de demande</i>

La **date limite** pour l'envoi des demandes est fixée au **28 février** de l'année suivant l'année d'imposition à laquelle se rapporte la demande. Les demandes reçues après cette date **NE seront PAS** acceptées. Pour avoir droit à une réduction fiscale, un bâtiment ou une partie d'un bâtiment doit remplir les conditions décrites dans la Catégorie 1 ou la Catégorie 2 ci-après.

Admissibilité et Exclusions *(Veillez cocher les cases pour confirmer votre admissibilité.)*

Admissibilité	Exclusions
<p>Catégorie 1 - Bâtiments complètement inoccupés</p> <p><input type="checkbox"/> Un bâtiment commercial ou industriel entier aura droit à une réduction fiscale s'il est entièrement vacant pendant au moins 90 jours consécutifs.</p> <hr/> <p>Catégorie 2 - Bâtiments en partie inoccupés</p> <p>Un local ou une partie d'un bâtiment commercial aura droit à une réduction fiscale si, pendant au moins 90 jours consécutifs, il a été :</p> <p><input type="checkbox"/> inutilisé; et</p> <p><input type="checkbox"/> clairement délimité ou physiquement séparé des parties occupées du bâtiment; et</p> <p><input type="checkbox"/> soit</p> <div style="margin-left: 20px;"> <input type="checkbox"/> pouvait être loué à des fins d'occupation immédiate, ou <input type="checkbox"/> ne pouvait être loué immédiatement, car des travaux de réparation ou de rénovation étaient en cours ou devaient être effectués, ou <input type="checkbox"/> qu'il était inapte à l'occupation. </div> <p>Une partie d'un bâtiment industriel aura droit à une réduction fiscale si, pendant au moins 90 jours consécutifs, elle a été :</p> <p><input type="checkbox"/> inutilisée; et</p> <p><input type="checkbox"/> clairement délimitée ou physiquement séparée des parties occupées du bâtiment.</p>	<p>S'agit-il d'un bâtiment ou d'une partie d'un bâtiment :</p> <p>Oui Non</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> servant à des activités commerciales ou industrielles sur une base saisonnière;</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> en location, et dont le bail a commencé pendant la période d'inoccupation, ou</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> compris dans une sous-catégorie de biens vacants pendant la période d'inoccupation.</p> <p>Si vous avez répondu par oui à l'une de ces questions, le bâtiment n'est pas admissible à une réduction fiscale.</p> <hr/> <p>Remarque : Pour obtenir des renseignements complets sur les critères d'admissibilité et de demande, veuillez consulter l'article 8 de la <i>Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial</i> et le Règlement de l'Ontario.</p> <p>Besoin d'un complément d'information? Communiquez avec nous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par téléphone au 1 866 400-2122, 1 888 321-6774 ATS • par écrit au Bureau de l'impôt foncier provincial, CP 58, Thunder Bay ON P7C 0A5. <p>Pour obtenir des renseignements généraux sur le programme de réduction fiscale, veuillez consulter l'avis du ministère du Revenu intitulé Remises d'impôt foncier pour les bâtiments commerciaux et industriels inoccupés.</p>

Information sur le bâtiment *(Veillez remplir les cases suivantes.)*

Nom du propriétaire		Numéro de rôle			
Description officielle		Numéro de téléphone		Numéro de télécopieur	
Adresse postale - Numéro et rue		Ville, village, municipalité		Province	Code postal
Nom du représentant/de l'agent (s'il y a lieu) <i>(Une lettre d'autorisation signée par le propriétaire doit être jointe au formulaire envoyé.)</i>					
Adresse postale - Numéro et rue		Ville, village, municipalité		Province	Code postal

Commercial Industriel	Description de la surface inoccupée <i>(inclure le numéro de l'unité, l'étage, le numéro du bâtiment. Joindre un croquis si nécessaire.)</i>	Superficie vacante <i>(en pieds carrés)</i>	Période d'inoccupation <i>(au moins 90 jours consécutifs.)</i>						Réservé à l'évaluation de la SFÉM	Usage interne Montant de la réduction fiscale
			De			à				
		pi ²	Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année		
<input type="checkbox"/>										
<input type="checkbox"/>										
<input type="checkbox"/>										
<input type="checkbox"/>										

Si vous avez besoin de plus de place, veuillez joindre les détails sur une nouvelle feuille.

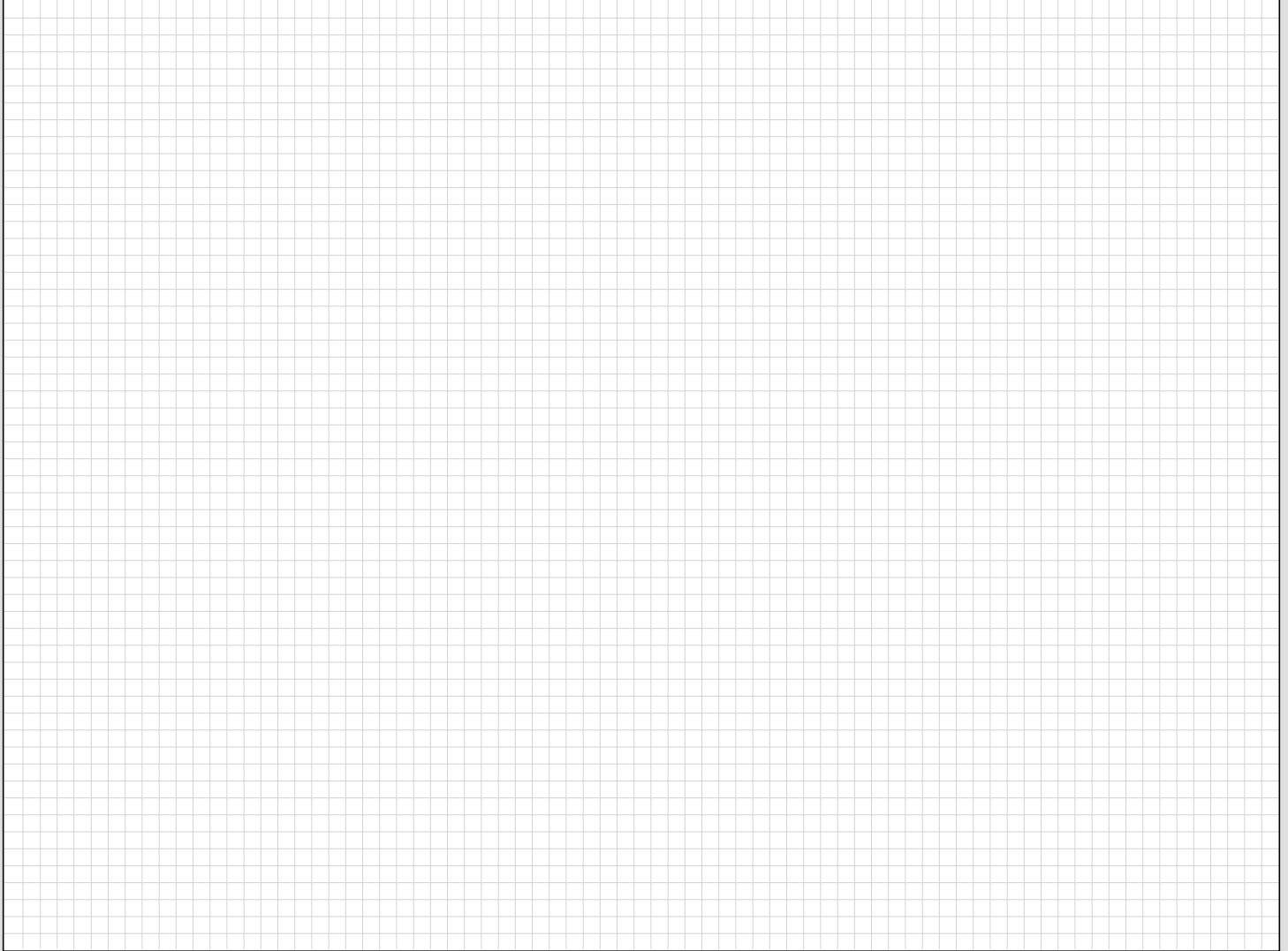
Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans toutes les pages de ce formulaire sont exacts et complets.			
Nom du demandeur <i>(en caractères d'imprimerie)</i>	Signature	Date	
Poste/Titre	Avez-vous le pouvoir d'engager la société/le propriétaire et d'attester que les renseignements sont exacts et complets?		
	Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Réservé à la SFÉM	Nom de l'évaluateur <i>(en caractères d'imprimerie)</i>	Signature	Date

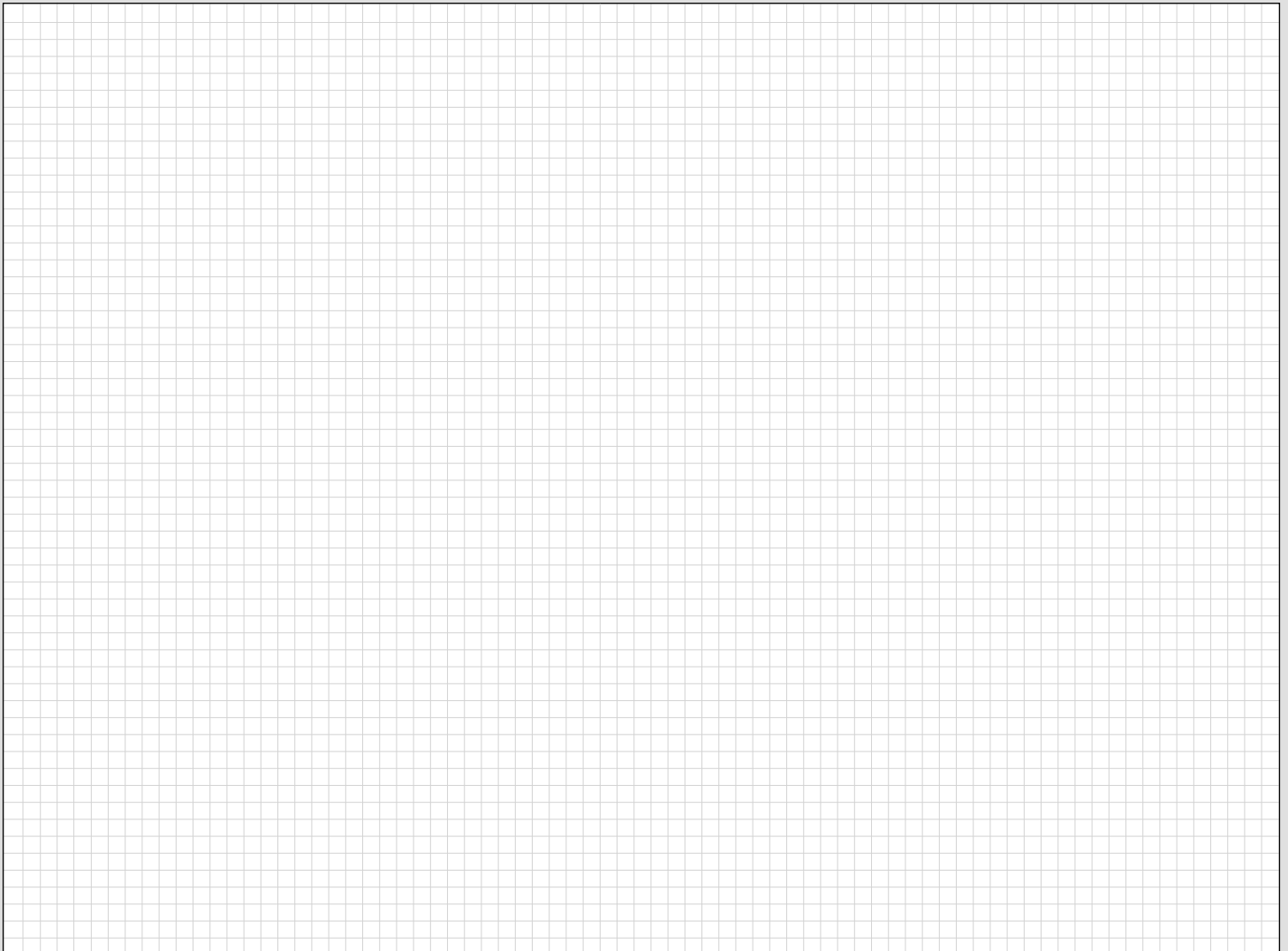
Total partiel des autres pages
Total

Demande de réduction fiscale
Bâtiments commerciaux et industriels inoccupés
*En vertu de l'article 8 de la Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial***Croquis de la surface de plancher inoccupée**

(Veuillez fournir un croquis de la surface de plancher inoccupée et indiquer la superficie en pieds carrés, l'étage et le numéro identifiant l'unité, et joindre tous les autres détails pertinents.)

**Photo de la surface inoccupée**

(Veuillez aussi joindre des photos du bâtiment montrant les surfaces inoccupées auxquelles se rapporte la demande de réduction fiscale.)



Année d'imposition concernée :
 Réservé à l'usage interne - No de demande

Questionnaire

Pour faciliter le traitement de votre demande de réduction fiscale, le Bureau de l'impôt foncier provincial vous demande de répondre aux questions suivantes, en plus de fournir tout renseignement complémentaire requis.

 Numéro de rôle (Voir votre avis d'évaluation foncière ou contacter le ministère)

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

 1. Veuillez indiquer la raison de l'inoccupation (*p. ex., cessation des activités, fin du bail*)

	Qui	Non
2. L'inoccupation est-elle consécutive au caractère saisonnier de la société exploitante? ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

 3. Si cette demande concerne en partie un bâtiment, comment la partie inoccupée est-elle séparée de celle encore utilisée?

	Oui	Non
4. La partie inoccupée est-elle habituellement louée à des locataires?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. La partie inoccupée est-elle actuellement louée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. La partie a-t-elle été de nouveau louée après la période d'inoccupation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. La partie est-elle louée pour une courte période? (<i>sur une base quotidienne ou mensuelle</i>) ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Le propriétaire utilise-t-il la partie inoccupée comme entrepôt ou à d'autres fins?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. L'espace peut-il actuellement être loué? (<i>espaces commerciaux seulement</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

 Comment sa disponibilité est-elle annoncée?

 Veuillez fournir le nom et le numéro de la personne-ressource (*p. ex., l'agent immobilier, s'il y a lieu*).

 10. Quel événement est à l'origine du début de la période d'inoccupation? (*p. ex., rénovations, départ du locataire*)

 11. Quand et à quelle occasion prévoyez-vous la fin de la période d'inoccupation? (*p. ex., fin des travaux de rénovation, vente du bâtiment, reprise d'entreprise*)

12. Si l'inoccupation est terminée, veuillez indiquer :		
Nom du nouveau locataire	Date d'occupation	Surface occupée

Calculs

Notes

Signature

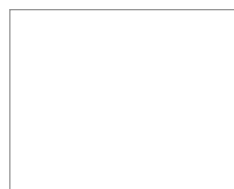
Date



Demande reçue par IFP



Application envoyée à la SFÉM



Reçue par IFP de la SFÉM



Date d'approbation, de rejet, ou d'annulation